

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Prêt Rebond à taux zéro (avec BPI France)	pret-rebond.iledefrance.fr/	Prêt exceptionnel à taux zéro sans garantie personnelle du dirigeant, afin de renforcer la trésorerie	TPE et PME avec 12 mois d'activité minimum	De 10 000€ à 300 000€ sur 7 ans (avec 2 ans de différé de remboursement)	Candidature sur pret-rebond.iledefrance.fr	pret-rebond.iledefrance.fr
TP'up Relance	www.iledefrance.fr/appele-projets-tpup-relance	Dans un contexte de mutations, ce dispositif soutient les TPE avec pour objectifs : - la sauvegarde d'activités et de savoir-faire menacés - la croissance à fort potentiel de création d'emplois directs et indirects - la production sur le territoire régional de produits et/ou services stratégiques - la relocalisation et/ou implantation d'une activité en Ile-de-France	TPE franciliennes	Au maximum 50% des dépenses éligibles. Jusqu'à 55 000€ pour un plan stratégique sur 12-18 mois. Le plafond pourra être exceptionnellement porté à 82 500€ pour les projets localisés en zones de reconquête économique.	Candidature sur mesdemarches.iledefrance.fr Etude des dossiers en continu (plusieurs dates de relèves par an)	aides.economiques@iledefrance.fr
PM'up Relance	www.iledefrance.fr/appele-projets-pmup-relance	Dans un contexte de mutations, ce dispositif soutient les PME avec pour objectifs : - la sauvegarde d'activités et de savoir-faire menacés - la croissance à fort potentiel de création d'emplois directs et indirects - la production sur le territoire régional de produits et/ou services stratégiques. Sont éligibles les projets de croissance, modernisation, diversification, transformation...	PME et ETI franciliennes	Au maximum 50% des dépenses éligibles. Jusqu'à 250 000€ pour un plan de développement sur 3 ans. Le plafond pourra être exceptionnellement porté à 375 000€ pour des projets localisés en zone de reconquête économique.	Candidature sur mesdemarches.iledefrance.fr Etude des dossiers en continu (plusieurs dates de relèves par an)	aides.economiques@iledefrance.fr

TPE : <10 salariés, CA annuel <2M€ ou bilan annuel <2M€ **PME** : <250 salariés, CA 50M€ ou bilan <43M€ **ETI** : 250-4999 salariés, CA <1,5Mds€ ou bilan annuel <2Mds€

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Innov'up (avec BPI France)	www.iledefrance.fr/innovu	Subvention/avance pour soutenir des projets de recherche, développement et innovation, à retombées territoriales positives. Les projets peuvent être relatifs à des produits, services, procédés, organisations, et à l'innovation sociale.	TPE – PME – ETI, associations ayant une activité économique	Le taux d'intervention s'applique en fonction de la taille de l'entreprise et de la nature du projet (de 25% à 70%). Jusqu'à 500 000€ de subvention, et 3M€ d'avance récupérable.	Candidature sur mesdemarches.iledefrance.fr ; étude des dossiers en continu	Région : aides.economiques@iledefrance.fr BPI France : contact.bpifrance.fr
Innov'up Leader PIA 4	www.iledefrance.fr/innovu-p-leader-pia-4	Aide financière, en partenariat avec l'Etat et BPI France, pour des projets innovants portés par des PME et ETI franciliennes s'inscrivant dans les priorités de la stratégie #LEADER régionale et ciblant particulièrement les secteurs suivants : aéronautique, spatial et défense, agriculture, agroalimentaire et nutrition, sylviculture, automobile et mobilités, industrie du futur et robotique, énergies d'avenir, numérique, santé, tourisme, sport et loisirs, région – ville durable et intelligente. Pour les ETI, les projets proposés doivent impérativement s'inscrire dans les thématiques suivantes : industrie du futur/robotique, quantique, cybersécurité, hydrogène, bioproduction/santé.	PME ou ETI créés au moment du dépôt du dossier, localisée en Ile-de-France, en situation financière saine	Aide financière comprise entre 75 000€ et 500 000€, se répartissant comme suit : 2/3 de l'aide sous forme de subventions, 1/3 de l'aide sous forme d'avances récupérables	Candidature sur la plateforme leaderpia.iledefrance.fr/Innov-up-Leader-PIA . Plusieurs phases de candidatures sont prévues sur l'année 2022	Région : aides.economiques@iledefrance.fr BPI France : Innov-up-Leader-PIA
Entrepreneur #Leader (réseau de partenaires)	www.iledefrance.fr/entrepreneurleader-un-parcours-pour-faciliter-la-creation-dentreprise	Dispositif d'accompagnement pour faciliter la création ou la reprise d'une entreprise : conseil pour finaliser le projet (jusqu'à 10h de conseil pour finaliser son étude économique, formaliser son business plan...), accompagnement financier (microcrédit, garantie bancaire, prêt d'honneur), suivi à moyen-terme (jusqu'à 3 ans de coaching)	Créateurs, repreneurs et dirigeants d'une entreprise de moins de 3 ans	Conseil et accompagnement (gratuité ou 75€ à la charge de l'entrepreneur selon les cas), financement du projet de création/reprise	Contactez directement l'un des partenaires du réseau : BGE Ile-de-France, CCI, CMA, Initiative France, France Active, Réseau Entreprendre, ADIE, Couveuses Lab (voir sur le site de la région)	www.iledefrance.fr/entrepreneurleader-un-parcours-pour-faciliter-la-creation-dentreprise

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Pack Relance Ile de France	www.iledefrance.fr/pack-relance-ile-de-france	Accompagnement des PME et ETI industrielles et événementielles franciliennes qui ont subi ou subissent un arrêt ou une baisse d'activité du fait de la crise sanitaire et économique liée au Covid-19. L'accompagnement prend la forme d'un diagnostic et d'un plan d'actions de relance de l'activité et de la croissance.	PME et ETI	100% du coût de l'accompagnement : diagnostic complet de la situation de l'entreprise en 3 jours.	Candidature en ligne sur la plateforme pwc.qualtrics.com/jfe/form/SV_8ldkM3Vsd6 CArVc Appel à manifestation d'intérêt ouvert ponctuellement	packrelance@iledefrance.fr
Accompagnement Smart Industrie (avec le CETIM)	www.accompagnement-smart-industrie.com/	Accompagnement sur des thématiques technologiques, humaines et organisationnelles par des experts, afin d'améliorer la performance industrielle et la compétitivité des PMI. Deux parcours : sécuriser et relancer mon activité, s'adapter aux nouvelles données économiques	PMI issues des filières stratégiques	Prise en charge du coût de l'accompagnement par la région IDF entre 80% et 100% selon le parcours choisi	www.accompagnement-smart-industrie.com/	www.accompagnement-smart-industrie.com/
Chèque vert pour la transition écologique	https://www.iledefrance.fr/cheque-vert-pour-la-transition-ecologique	Chèque pour accompagner les artisans et les commerçants de proximité dans leur transition écologique : développer la consigne pour réemploi, optimiser le tri et la gestion des déchets, diminuer les consommations d'énergie et d'eau, améliorer la qualité de l'air intérieur, développer les mobilités douces	Commerçants et artisans (dont les artisans d'art) de proximité, <20 salariés y compris sans salarié, avec ou sans point de vente, sédentaire ou non	Jusqu'à 1500€ de subvention et 50% des dépenses éligibles	Candidature sur mesdemarches.iledefrance.fr Aide cumulable avec le chèque numérique	Information générale : aides.economiques@iledefrance.fr Question sur votre dossier : chequevert@cci-paris-idf.fr
« Boutique d'un jour », revitalisation commerciale des territoires ruraux	https://www.iledefrance.fr/revitalisation-commerciale-des-territoires-ruraux-boutique-dun-jour	Subvention pour l'installation de locaux commerciaux permettant d'accueillir en alternance des activités variées au cœur des communes rurales. Sont éligibles l'acquisition d'un local commercial adapté, mais également les études et travaux d'aménagement de l'espace.	Communes <20 000 habitants hors métropole du Grand Paris, EPCI à compétence commerce hors unité urbaine de Paris	Jusqu'à 60% des dépenses éligibles HT, dans la limite d'une subvention de 150 000€ pour les communes et 200 000€ pour les EPCI, et avec un seuil de dépenses subventionnables de 50 000€ HT minimum	Candidature sur mesdemarches.iledefrance.fr	commerces-ruraux@iledefrance.fr

Dispositifs pour les commerces de proximité

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Soutien aux commerces ruraux de proximité	www.iledefrance.fr/soutien-aux-commerces-ruraux-de-proximite	Subvention aux commerces de milieu rural pour le développement de leur activité : mise aux normes et accessibilité, aménagement/acquisition de locaux, acquisition de fonds commerciaux ou artisanaux, acquisition d'équipements professionnels, études et prestations d'ingénierie (viabilité économique...) Les investissements nécessaires à la réparation des dégâts subis lors des inondations du 2 juin au 31 juillet 2021 sont éligibles sous conditions.	Commerces de proximité établi dans une commune <10 000 habitants, hors de la métropole du Grand Paris, CA <1M€, exerçant une activité de commerce quotidienne (définition INSEE), pour un projet dont la surface de vente n'excède pas <300m ²	- Jusqu'à 30% maximum des dépenses subventionnables (qui doivent être supérieures à 10 000€ pour les activités sédentaires et 7 000€ pour les non sédentaires), et dans la limite de 50 000€ de subvention - Subvention forfaitaire de 800€ pour les études et prestations d'ingénierie	Candidature sur mesdemarches.iledelfrance.fr Etude des dossiers en continu	commerces-ruraux@iledefrance.fr
Soutien aux commerces ruraux : revitalisation des centres-bourgs	www.iledefrance.fr/soutien-aux-commerces-ruraux-revitalisation-des-centres-bourgs	Subvention pour favoriser l'attractivité des territoires ruraux et revitaliser les centres-villes : projets d'aménagement contribuant à améliorer l'environnement des commerces de proximité (rénovation et aménagements de rues piétonnes, marchés), acquisition foncière ou immobilière pour l'installation de commerces de proximité, études et prestations d'ingénierie... Les investissements nécessaires à la réparation des dégâts subis lors des inondations du 2 juin au 31 juillet 2021 sont éligibles, sous conditions.	Communes <10 000 habitants hors Grand Paris, prioritairement <5 000 habitants, EPCI ruraux (dont le siège est situé en dehors de l'aire urbaine de Paris)	- Jusqu'à 150 000€ pour les communes et 200 000€ pour les EPCI Taux d'intervention : 50% des dépenses subventionnables qui doivent être supérieures à 50 000€ HT - Subvention forfaitaire de 800€ pour les études et prestations d'ingénierie	Candidature sur mesdemarches.iledelfrance.fr Etude des dossiers en continu	commerces-ruraux@iledefrance.fr

TPE : <10 salariés, CA annuel <2M€ ou bilan annuel <2M€ **PME** : <250 salariés, CA 50M€ ou bilan <43M€ **ETI** : 250-4999 salariés, CA <1,5Mds€ ou bilan annuel <2Mds€

Dispositifs pour les commerces de proximité

Création de tiers-lieux

Soutien à la filière bois

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Chèque numérique pour un commerce connecté – 1	www.iledefrance.fr/cheque-numerique-pour-un-commerce-connecte	Chèque pour améliorer la gestion et faire croître les ventes des commerces grâce à des outils digitaux. Le chèque peut financer des dépenses en investissement (achat de licences, acquisition d'un site...) ou en fonctionnement (abonnement à une solution de click & collect, service de livraison...)	<u>Commerçants et artisans</u> (dont les artisans d'art) de proximité <20 salariés, avec ou sans point de vente, sédentaire ou non	Jusqu'à 50% des dépenses éligibles et au maximum 1 500€. Les dépenses prises en compte portent sur une durée maximale d'un an	Possibilité de diagnostic en ligne sur les sites des CCI et CMA. Candidature sur mesdemarches.iledefrance.fr ; étude des dossiers en continu	Question sur le dispositif : aides.economiques@iledefrance.fr Question sur votre dossier : chequenumerique@cci-paris-idf.fr
Chèque numérique pour un commerce connecté – 2	www.iledefrance.fr/cheque-numerique-pour-un-commerce-connecte-volet-2-communes-et-leurs-groupements	Subvention pour le déploiement de solutions digitales en faveur de l'activité des commerces (place de marché virtuelle, formation des commerçants au numérique, référencement des commerces...). Le chèque peut financer des dépenses en fonctionnement ou en investissement. Des solutions ont été présélectionnées par la région (voir site de la région)	<u>Communes et leurs groupements</u>	Jusqu'à 10 000€ et jusqu'à 50% des dépenses éligibles. Les dépenses prises en compte portent sur une durée maximale d'un an	Candidature sur mesdemarches.iledefrance.fr Etude des dossiers en continu.	aides.economiques@iledefrance.fr
Aide à la création de tiers-lieux	www.iledefrance.fr/appel-projets-aide-la-creation-de-tiers-lieux	Subvention pour la création et l'aménagement d'espaces partagés (logiciels, études uniquement) accueillant des indépendants, des petites entreprises, des télétravailleurs, en particulier dans les zones de reconquête économique. Le porteur de projet doit déjà disposer d'un lieu.	Tous types d'acteurs : associations, collectivités, entreprises...	Jusqu'à 40% des dépenses éligibles avec une subvention max de 200 000€ (80% des dépenses éligibles et 300 000€ pour les projets situés en ZRE)	Candidature sur mesdemarches.iledefrance.fr Appel à projets, ouvert périodiquement (aides.economiques@iledefrance.fr
Création/modernisation de scieries artisanales et semi-industrielles	www.iledefrance.fr/creation-ou-modernisation-de-scieries	Subvention pour l'implantation, la modernisation et le développement d'entreprises de première transformation des bois.	PME	Jusqu'à 50% des dépenses éligibles dans la limite de 500 000€ par projet	Candidature sur mesdemarches.iledefrance.fr Etude des dossiers en continu	foret.energie.bio.sources@iledefrance.fr

Secteur biomédical

Impact social des entreprises

SEM Investissements et Territoires

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Ile-de-France Leader Bioproduction	www.iledefrance.fr/ile-de-france-leader-bioproduction	Soutien aux projets d'entreprises ou de groupements du secteur du biomédicaments entrant dans l'une des catégories suivantes : - solutions de modélisation/de modèle à base d'intelligence artificielle - solutions permettant l'optimisation des procédés technologiques et l'amélioration des rendements - développement de système de production automatisé à façon	Entreprises (TPE, PME, ETI), chercheurs, collectivités et institutions, professionnels. Peuvent également candidater les groupements associant soit un laboratoire public et une ou plusieurs entreprise(s) privées	Subvention de 1,5 millions d'euros TTC par projet, à répartir entre les partenaires d'une offre en groupement. Les taux d'intervention varient de 40% à 100% des dépenses liées au projet, selon la nature du bénéficiaire (TPE, PME, ETI, laboratoire associé)	Candidature sur mesdemarches.iledefrance.fr Dépôt des dossiers fermé depuis le 17 janvier 2022	Daniel Bessis, responsable filière santé, Direction des politiques économiques régionales, CRIDF Ettersperger, chef de projets Innovation – Biothérapies et molécules, Pôle Medicen Paris Region idfLeaderBioproduction@iledefrance.fr
Conseil en innovation sociale	www.iledefrance.fr/conseil-en-innovation-sociale	Accompagnement proposé par la région Ile-de-France appuyé par un cabinet de conseil spécialisé, pour identifier des solutions permettant aux entreprises d'améliorer leur impact social, grâce à des projets RSE, RH, relatifs à la chaîne de valeur et/ou aux produits et services	Toutes les entreprises, des PME aux grands groupes, localisées en Ile-de-France (siège ou établissement) qui sont engagés dans l'amélioration de leur impact social	L'accompagnement prend la forme d'une mission de conseil réalisée par un cabinet missionné par la région Ile-de-France : étude d'opportunité et selon les cas, mise en relation avec des entrepreneurs sociaux	Contactez directement le service régional : florence.oules@iledefrance.fr	florence.oules@iledefrance.fr
SEM Investissements et territoires	idf-investissements.fr/	Foncière parapublique réalisant des opérations immobilières (acquisition, construction, gestion, cession) pour accompagner des projets économiquement viables, à l'impact environnemental et social bénéfique, et dans les champs de l'industrie, la santé, l'artisanat, le tertiaire, le tourisme, la formation.	Collectivités territoriales, entreprises...	Investissements en fonds propres, quasi-fonds propres, co-investissements. La SEM accompagne les porteurs de projets dans leur problématique d'implantation.	Contactez directement la SEM Investissements et territoires	Page de contact : idf-investissements.fr/contact/ Adresse email : contact@idf-investissements.fr

TPE : <10 salariés, CA annuel <2M€ ou bilan annuel <2M€ **PME** : <250 salariés, CA 50M€ ou bilan <43M€ **ETI** : 250-4999 salariés, CA <1,5Mds€ ou bilan annuel <2Mds€

Prêt et aide au prêt

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Contrat de développement transmission (avec BPI France)	www.iledefrance.fr/contrat-de-developpement-transmission	Prêt pour faciliter le financement de la reprise de PME, dans le cadre d'une première transmission par une société holding ou de la reprise par une ou des société(s) existante(s). Dépenses éligibles : achat majoritaire de parts ou d'actions, de fonds de commerce, frais d'acquisition...	TPE et PME indépendantes, quelle que soit leur forme juridique	Prêt sans garantie ni caution personnelle, d'un montant de 40 000 à 650 000€ sur une durée de 7 ans maximum. Ce prêt accompagne systématiquement un prêt bancaire de 5 ans qui peut bénéficier d'une garantie BPI France et représente au maximum 40% de l'ensemble des prêts mis en place	Contact du bureau BPI le plus proche : https://www.bpifrance.fr/Contactez-nous	Site de la BPI Site de la région
Fonds régional de garantie (avec BPI France)	www.iledefrance.fr/fonds-regional-de-garantie	Co-garantie pour faciliter l'octroi de prêts bancaires, limiter la caution solidaire du dirigeant, et pour soutenir les entreprises tout au long de leur cycle de vie	PME franciliennes ne répondant pas à la notion d'entreprises en difficulté	Co-garantie du prêt bancaire jusqu'à 80%	La sollicitation du Fonds Régional de Garantie est directement réalisée par l'établissement bancaire	aides.economiques@iledefrance.fr
Prêt croissance TPE (avec BPI France)	www.iledefrance.fr/pret-croissance-tpe	Prêt destiné au financement d'investissements matériels et immatériels ou à l'augmentation du besoin en fonds de roulement. Le prêt est accordé à taux préférentiel, sans garantie personnelle ni sûreté réelle. Il est corrélé à l'apport en équivalent d'un financement (prêt, capital...)	Entreprises franciliennes >3 ans et <50 salariés, présentant un résultat net positif au dernier bilan connu	Entre 10 000€ et 50 000€ sur 5 ans (avec 1 an de différé de remboursement)	Dépôt de la candidature sur la plateforme : pretcroissancetpe-iledefrance.bpifrance.fr Etude des dossiers en continu	pretcroissancetpe-iledefrance.bpifrance.fr
Prêt d'amorçage (avec BPI France)	www.iledefrance.fr/pret-damororage	Prêt sans garantie ni caution personnelle pour soutenir la trésorerie des petites entreprises innovantes, et les aider à lever des fonds auprès de fonds d'investissement ou de business angels	Entreprises franciliennes innovantes <5 ans et ayant déjà obtenu une aide publique à l'innovation	Entre 50 000€ et 300 000€ sur 8 ans (avec 3 ans de différé de remboursement)	www.iledefrance.fr/pret-damororage	bpifrance-creation.fr/encyclopedie/financements/lemprunt/pret-damororage-bpifrance-fonds-europeen-dinvestissement

TPE : <10 salariés, CA annuel <2M€ ou bilan annuel <2M€ **PME** : <250 salariés, CA 50M€ ou bilan <43M€ **ETI** : 250-4999 salariés, CA <1,5Mds€ ou bilan annuel <2Mds€

Prêt et aide au prêt Participation au capital de jeunes entreprises Subvention pour l'adoption de pratiques environnementales par les entreprises

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Monte ta franchise (avec IMPACT Partenaires)	www.iledefrance.fr/monte-ta-franchise	Prêt et accompagnement proposé par l'association IMPACT Partenaires (en partenariat avec le conseil régional) pour les entrepreneurs souhaitant créer ou reprendre un commerce franchisé, ou se développer en multi-franchise, dans les quartiers politiques de la ville	Entrepreneurs ayant la motivation et les compétences pour créer leur entreprise en franchise, mais n'ayant pas l'apport nécessaire. Un apport personnel de 10% du montant global du projet est attendu	Prêt obligataire de 40 000€ à 500 000€ (remboursable in fine à 7 ans)	Candidature en ligne sur le site dédié : www.montetafranchise.com/	www.montetafranchise.com/ IMPACT Partenaires : 01 53 42 17 61
Paris Region Venture Fund	www.iledefrance.fr/paris-region-venture-fund	Fonds d'investissement dédié aux jeunes entreprises innovantes, afin de soutenir leurs premiers développements	Entreprises franciliennes innovantes dont le CA <1M€	Prise de participations minoritaires de 100 000€ à 1M€ pour un premier investissement, et jusqu'à 3,28M€ avec les refinancements	frci-idf.com/nous-contacter/	www.iledefrance.fr/paris-region-venture-fund
invESS Ile-de-France	www.iledefrance.fr/invess-ile-de-france	Fonds d'investissement dédié aux structures de l'économie sociale et solidaire à fort potentiel, en phase de post-crédation, de développement ou de transmission	Associations, coopératives, entreprises avec agrément (insertion, ESUS...)	Entre 100 000€ et 300 000€ de fonds propres ou quasi propres, pour 7-10 ans	esfingestion.fr/invess-ile-de-france.html Etude des dossiers en continu	esfingestion@esfingestion.fr
Acquisition de véhicules propres par les professionnels franciliens	www.iledefrance.fr/acquisition-vehicules-propres-par-les-professionnels-franciliens	Subvention pour l'acquisition par les artisans, les TPE et les PME franciliennes de véhicules électriques, à hydrogène, au gaz naturel.	TPE et PME <50 employés et dont le CA ou le total du bilan annuel <10M€	- Deux-, trois-roues (et certains quadricycles électriques) : jusqu'à 1 500€ - Voitures particulières, camionnettes, et véhicules spécialisés, à motorisation électrique ou à hydrogène <3,5 tonnes : jusqu'à 6 000€ - Véhicules professionnels >3,5 tonnes (électrique, hydrogène, gaz naturel) : jusqu'à 9 000€ Aide cumulable avec les aides d'Etat, dans la limite de 50% du prix d'acquisition, mais non cumulable avec d'autres aides publiques	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledefrance.fr Le dossier complet doit être déposé au plus tard dans les 3 mois qui suivent l'achat du véhicule	gestionvehiculespropres@asp-public.fr

Subvention pour l'adoption de pratiques environnementales par les entreprises

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Création d'une activité de commerce ou artisanat ambulants (acquisition de véhicules propres)	https://www.iledelfrance.fr/acquisition-de-vehicules-propres-pour-le-commerce-ou-lartisanat-ambulants	Subvention pour l'acquisition par les petites entreprises franciliennes, localisées en zone rurale, d'un véhicule propre dans le but de développer une activité de commerce ou d'artisanat ambulants. Cette aide ne finance pas le renouvellement d'un véhicule pour une activité ambulante déjà existante. Le bénéficiaire doit s'engager à réaliser a minima une tournée de 4 jours par semaine en zone rurale	Petites entreprises franciliennes localisées en zone rurale, de moins de 10 salariés, dont le CA annuel est inférieur à 2M€, et ayant plus d'un an d'existence	Subvention plafonnée à 15 000€. Aide cumulable avec les aides d'Etat, dans la limite de 50% du prix d'acquisition, mais non cumulable avec d'autres aides publiques	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledelfrance.fr à partir du 1er octobre 2021 (« Dispositif d'aides aux véhicules propres »). Demande à effectuer dans les 3 mois suivant l'achat.	www.iledelfrance.fr/nouvelles-aides-regionales-pour-lacquisition-dun-vehicule-propre-des-octobre-2021
Zéro déchet et économie circulaire	www.iledelfrance.fr/zero-dechet-et-economie-circulaire	Soutien aux opérations et projets en matière de prévention et de valorisation des déchets : - « zéro déchet » et lutte contre les gaspillages, - réemploi, réutilisation et réparation, - économie circulaire au cœur de l'aménagement et des chantiers, - économie circulaire et innovation, - défi du tri et du recyclage matière et organique, - anticipation des crises et réduction de l'impact de la gestion des déchets Les dépenses éligibles sont tous les types de dépenses d'investissement.	Toute personne morale	- Etudes de faisabilité ou pré-opérationnelles : jusqu'à 50% des dépenses éligibles (subvention maximale : 100 000€) - Autres investissements nécessaires au projet : jusqu'à 35% des dépenses éligibles (subvention maximale : 250 000€, portée à 300 000€ pour les investissements permettant la collecte et le tri des déchets des artisans)	Prise de contact avec le service de la région zerodechet@iledelfrance.fr , candidature sur mesdemarches.iledelfrance.fr Appel à projets ouvert périodiquement	zerodechet@iledelfrance.fr

TPE : <10 salariés, CA annuel <2M€ ou bilan annuel <2M€ **PME** : <250 salariés, CA 50M€ ou bilan <43M€ **ETI** : 250-4999 salariés, CA <1,5Mds€ ou bilan annuel <2Mds€